

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2134

Edition du
19 septembre 2016

DANS CE NUMÉRO

AVSplus, un contre-feu indispensable (Jean-Daniel Delley)

Votations du 25 septembre 2016: un enjeu important face à l'attitude de la droite au Parlement

Voltaire, réveille-toi, ils sont devenus fous! (Sylvie Arsever)

Burqa et burkini entre liberté et fondamentalisme

La transition, une révolution accompagnée (Yvette Jaggi)

Pour assurer leur viabilité, les politiques de développement durable appellent une gouvernance différenciée

La Suisse, le Brexit et l'UE: une solution commune? (Jacques Guyaz)

A la recherche d'une sortie par le haut de l'imbroglie européen

Taxation de la plus-value: les cantons manquent le coche (Michel Rey)

LAT: au-delà des effets financiers, c'est l'amélioration des conditions d'urbanisation qui est en jeu

AVSplus, un contre-feu indispensable

Votations du 25 septembre 2016: un enjeu important face à l'attitude de la droite au Parlement

Jean-Daniel Delley - 14 septembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29859>

Les adversaires de l'[initiative AVSplus](#) jouent à fond la carte de la rigueur financière. L'AVS court à sa perte et seule une modération des dépenses permettrait d'assurer sa survie. Pas question dès lors d'augmenter les rentes comme le prévoit l'initiative syndicale.

Pourtant une amélioration des prestations du premier pilier est parfaitement finançable. En réalité, c'est à l'AVS elle-même qu'ils en ont, un mécanisme très redistributif dont ils craignent qu'il ne réduise la place du salaire différé du deuxième pilier et de l'épargne personnelle, encouragée fiscalement, du troisième.

L'initiative AVSplus fait partie de l'arsenal des armes disponibles dans la grande bataille du futur de la prévoyance vieillesse. Les syndicats l'ont lancée pour renforcer leur position dans la négociation d'un éventuel compromis. C'est une fonction bien connue de l'initiative populaire.

Or, les [récentes décisions](#) de la commission du Conseil national montrent une volonté de la majorité d'imposer une importante dégradation de la situation des rentiers. Voilà qui justifie un soutien sans réserve à ce contre-feu syndical soumis au suffrage populaire le 25 septembre prochain, soit juste avant les débats

parlementaires sur le vaste projet Prévoyance vieillesse 2020 ([DP 2061](#)).

Revaloriser les rentes AVS ne constitue ni un luxe ni une aventure risquée.

Actuellement, le niveau des rentes - au minimum 1'175 francs et au maximum 2'350 francs pour une rente simple complète - ne respecte pas le [mandat constitutionnel](#): «*couvrir les besoins vitaux de manière appropriée*». Une pingrerie délibérée de manière à laisser la place à la prévoyance professionnelle et l'épargne privée, des activités fort rentables pour l'industrie financière ([DP 1604](#)). Une pingrerie qui a conduit à prévoir des prestations complémentaires (PC) pour les plus démunis, un assistanat dont les adversaires de l'initiative craignent qu'il vienne à manquer à leurs bénéficiaires si les rentes AVS augmentent!

La revalorisation des rentes demandée par l'initiative AVSplus est d'autant plus justifiée que les prestations de la prévoyance professionnelle fondent au même rythme que les rendements financiers censés les alimenter. Ce rééquilibrage (léger) en faveur de l'AVS ne constitue qu'une compensation; elle n'a rien d'un luxe.

Depuis plus de 40 ans, la part

du PIB consacrée à la prévoyance vieillesse est restée stable. Comme le relève l'économiste [Cédric Tille](#), le coût additionnel de l'initiative AVSplus ne représente que 0,63% du PIB dans l'immédiat, 0,65% à l'horizon 2030, une charge tout à fait supportable pour l'économie. Une charge utile pour l'économie elle-même, souligne [Werner Vontobel](#), un autre économiste. L'augmentation du pouvoir d'achat des retraités générera des emplois et ne prêtertera pas les générations d'actifs, bien au contraire. Des rentiers disposant d'un revenu suffisant participent plus facilement à de multiples formes d'entraide - coups de pouce financier aux enfants et petits-enfants, garde des enfants en bas âge...

On pourrait certes préférer une augmentation unique en francs plutôt qu'en pourcentage, de manière à privilégier les rentes les plus faibles. Ou encore la poursuite de la voie initiée par la 10e révision de l'AVS. Selon ce modèle, inspiré par [Fritz Leuthy](#), alors secrétaire de l'Union syndicale suisse, les bas revenus bénéficient de rentes plus élevées grâce à un barème en progression plus rapide au bas de l'échelle.

Et à ceux que préoccupe l'avenir de l'AVS, on suggérera de réfléchir à un élargissement de son assiette financière en prélevant des cotisations non

seulement sur le revenu du travail mais également sur celui du capital.

Le moment n'est pas à faire la fine bouche. AVSplus

représente la seule réponse immédiate à l'entreprise de remise en question d'une conquête sociale d'envergure – vivre une retraite digne – sous couvert de soucis financiers

dans un pays qui regorge d'argent, où les excédents commerciaux et les surcroûts d'épargne ne trouvent plus, hors spéculation, d'emploi utile et rentable.

Voltaire, réveille-toi, ils sont devenus fous!

Burqa et burkini entre liberté et fondamentalisme

Sylvie Arsever - 17 septembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29874>

Au plan du débat philosophique, nous avons eu un été exigeant, marqué par l'importance ontologique des sujets débattus.

La burqa, dont [deux élus](#) au moins du parti socialiste, le directeur zurichois de la sécurité Mario Fehr et son homologue vaudois chargé de la santé et de l'action sociale Pierre-Yves Maillard, estiment judicieux d'envisager [l'interdiction](#) dans les lieux publics. Et le burkini qu'une trentaine de maires français avaient jugé bon de prohiber tandis que le ton montait entre baigneurs de différentes convictions vestimentaires.

Le [23 août](#), quatre policiers ont ainsi contraint une trentenaire en burkini à en ôter la couche supérieure. Certes, la Promenade des Anglais, où se déroulait la scène, avait connu pire un mois auparavant. Mais tout de même. Quelques jours plus tôt à Marseille, ce sont deux jeunes filles qui arboraient une tenue assez intégrale pour couvrir aussi la

face qui ont été verbalisées. Leur mère, qui protestait hautement, a fini au poste, inculpée d'outrage, menaces, apologie du terrorisme.

Le 25 août, la juridiction française compétente a [tranché](#): aucun trouble sérieux à l'ordre public – et pas davantage les inquiétudes suscitées par la vague d'attentats terroristes – ne justifie une prohibition qui constitue «une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle». Mais la plupart des maires concernés ont annoncé qu'ils maintenaient leur interdiction.

Sur ce versant du Jura, les sentiments semblent moins vifs, même si plusieurs piscines interdisent également le maillot intégral pour différentes raisons, qui vont de l'hygiène – les maillots sont des nids à bactéries, il n'en faut donc pas plus qu'il n'en faut – à la sécurité: en cas de malaise

cardiaque, explique-t-on à [Genève](#), le temps perdu à découper la combinaison peut être fatal. Il fallait y penser.

[Manuel Valls](#), qui a tenu à s'exprimer sur ce sujet brûlant, est plus franc: «*Le burkini n'est pas une nouvelle gamme de maillots de bain, une mode. C'est la traduction d'un projet politique, de contre-société, fondé notamment sur l'asservissement de la femme*», a-t-il déclaré dans une interview.

La phobie de l'excès de tissus

Ce qui nous ramène à la burqa, qu'un homme aussi intelligent que Pierre-Yves Maillard envisage sérieusement d'interdire au nom des «libertés de conscience et de comportement». Détails mis à part – le maillot intégral n'est pas assimilable à une tenue qui dissimule le visage – d'où vient donc cette phobie de l'excès de tissus? Depuis quand se découvrir est-il un signe incontournable de bonne tenue

démocratique?

Nos grands-parents, en tout cas, auraient été surpris. Ils auraient peut-être fait valoir que la dissimulation est parfois un signe de respect. On cache aussi ce qui est sacré: le visage du prophète Mahomet est recouvert sur les miniatures du même voile que celui des femmes. Ou trop puissant pour être contemplé sans danger: les califes de l'époque classique, tout comme dit-on les empereurs sassanides, tenaient audience derrière un rideau.

Pour nous autres Européens du 21^e siècle, habitués à voir dans la fluidité du vêtement et la liberté de mouvement qu'il autorise un élément central du confort, c'est tout autre chose qu'évoque le spectacle d'une femme entièrement dissimulée sous une bonne couche de spandex ou de tissu noir cachant le visage et balayant le sol. Surtout lorsque son compagnon s'exhibe, lui, en short ou en jeans serrés, le torse mis en avant par une chemise largement entrebâillée.

Nous y voyons le symbole par excellence d'une ségrégation que nous connaissons bien pour l'avoir pratiquée longtemps de façon plus *soft*: la mise en place d'un contrôle de la sexualité tout entier organisé autour du corps des femmes, conçu comme le lieu et la cause de toutes les tentations et de toutes les transgressions.

Un tel système ne dit *a priori* rien de la valeur respective des

femmes et des hommes devant Dieu. L'islam, comme le christianisme, postule qu'elle est égale. Mais il assigne aux unes et aux autres des rôles sociaux distincts impliquant des parts fortement inégales de pouvoir, d'accès à l'espace public, de capacité d'écrire l'histoire et donc de reconnaissance sociale. Cela aussi, nous le connaissons bien, du moins lorsque nous n'avons pas entièrement perdu la mémoire.

Peut-être même ne le connaissons-nous que trop: après tout, les luttes féministes, des premiers combats pour l'accès au savoir et aux professions aux campagnes contre la banalisation du viol dans les années 70 et 80, ont été rudes.

Et malgré des avancées notoires (qui doivent peut-être un petit quelque chose à la volonté de se démarquer des hijabs et des burkas du monde musulman), l'apparition de ces derniers en Europe peut sembler une menace pour les acquis.

De plus en plus, toutefois, le problème est ailleurs. Les valeurs que nous associons à ces tenues évoquent celles que certains prétendent promouvoir à coups de bombes, d'assassinats et de viols commis au nom de la religion. Il devient dès lors tentant d'assimiler le refus du contact que semble exprimer le niqab à un rejet total des valeurs occidentales.

Des motivations et significations diverses

Mais est-ce bien cela – défense de la ségrégation sexuelle et de l'assignation des femmes à la seule reproduction, voire soutien au terrorisme – que celles qui portent burkini ou burqa en Europe, entendent signifier? Ce n'est en tout cas pas ce qu'expliquent celles d'entre elles qui s'expriment. Le plus probable est qu'elles n'entendent pas toutes dire la même chose. Ainsi, le burkini peut être vu comme une forme de transaction: pour celles qui le portent, l'obligation de se couvrir le corps et les cheveux est considérée comme acquise. En enfilant un maillot intégral, elles choisissent d'aller quand même à la plage, ne serait-ce que pour accompagner leurs enfants dans l'eau. Et comme le dit [Latifa Ibn Ziaten](#), mère d'un soldat assassiné par Mohammed Merah, «une femme qui adhère à l'idéologie de Daech, ce n'est pas à la plage que vous risquez de la trouver».

Quant au niqab, il renvoie certes symboliquement à un ordre social autoritaire, basé sur l'enfermement des femmes – l'ethnologue [Hanna Papanek](#) parle du voile comme d'une réclusion portative (qui a au moins l'avantage qu'on peut l'emporter en promenade). Mais on peut aussi y discerner des échos plus familiers: refus du monde exprimé par les nonnes, voire dénonciation par certaines féministes de la transformation des corps féminins en objets au service de la marchandisation

capitaliste. Et si certains niqabs ont sans doute valeur d'affirmation politique, d'autres peuvent correspondre à un cheminement religieux entièrement pacifique.

La seule chose qu'on peut finalement dire avec certitude, c'est que les deux tenues constituent des usages paradoxaux - et très largement minoritaires - de la grande liberté reconnue ici aux individus de se présenter en public comme ils l'entendent. Ils peuvent déranger. Mais ils ne menacent cette liberté que d'une seule manière: par la tentation qu'ils inspirent à certains de la limiter. Et de se tirer du même coup une balle dans le pied.

Les musulmans européens sont

divisés sur l'attitude à adopter face aux manifestations du fondamentalisme, certains attendent même d'éventuelles interdictions une forme de protection face à la pression communautariste. Mais aucun d'entre eux ne peut rester insensible à la haine toujours plus explicite qui imbibe le débat sur les «*signes ostentatoires*», pour le dire en hexagonal courant, de la fidélité religieuse.

Or ce résultat, avec le divorce qu'il prépare entre les sociétés européennes et leurs musulmans, est exactement celui que les groupes djihadistes, d'Al Qaeda à Daech, poursuivent avec acharnement. Au moment où la violence très largement intra-communautaire de ces derniers détourne d'eux de nombreux

croyants, c'est, pour le dire en termes simples, vraiment trop bête.

Restent les détails: la nécessité, peut-être, de voir les visages de ceux qui s'adressent à une administration publique, les normes d'hygiène en piscine, etc. Autant de questions qui méritent tout au plus un traitement réglementaire.

Mais le problème de fond est ailleurs et c'est bien, comme le disent les partisans de la ligne dure, une question de valeurs. Ou plutôt de valeur au singulier: faisons-nous toujours assez confiance à la liberté pour vouloir la défendre et la partager? Ou sommes-nous à notre tour devenus des fondamentalistes?

La transition, une révolution accompagnée

Pour assurer leur viabilité, les politiques de développement durable appellent une gouvernance différenciée

Yvette Jaggi - 19 septembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29886>

Les mots charrient leur lot de sous-entendus. L'expression de changement climatique fait naître un sentiment d'insurmontable fatalité. Au contraire, quand on parle de transition énergétique, on induit la volonté d'influer positivement sur l'avenir de la planète.

Les collectivités, les entreprises, toutes les organisations humaines ont à

faire face au même phénomène: le changement. Elles l'affrontent, le préparent, le gèrent, l'accompagnent, avec une clairvoyance et une bravoure inégales, selon la nature et la temporalité du changement lui-même.

Une évolution lente comme celle du climat nourrit durablement le débat entre sceptiques et inquiets. Une révolution industrielle ou

numérique exige une adaptation soudaine et inéluctable des savoirs et des structures. Une transformation des mentalités ou des pratiques sociales se fait à des rythmes variables qui suscitent des réactions également différenciées.

Outre le rythme, la compréhension du changement peut se modifier: les uns en prennent acte, et le mettent en

forme comme le législateur ou cherchent à en tirer profit comme le chef d'entreprise. D'autres le considèrent comme un objectif et préparent le grand soir avec ses lendemains qui devraient chanter. «*Le changement, nous pouvons y croire*», écrivait [Barack Obama](#) il y a huit ans, au moment d'entamer sa première campagne pour accéder à la Maison-Blanche.

Mais le plus intéressant du changement réside ailleurs, du côté de ce que l'on peut considérer comme une révolution certes, mais au bénéfice d'un accompagnement attentif: la transition. Car celle-ci se rapporte moins au résultat qu'au processus, moins à l'aboutissement qu'à la démarche. Elle convient particulièrement aux développements longs et complexes, à la fois prévisibles dans leur issue et indéterminés dans leur parcours aux multiples parallèles.

La transition énergétique...

On parle à juste titre de la transition énergétique, une évolution qui se déroule sur plusieurs décennies et passe par différentes voies. Ainsi, la libération progressive de la dépendance aux énergies fossile et nucléaire devrait être compensée par l'essor des ressources renouvelables ainsi que par une diminution générale et individuelle de la consommation d'énergie. Faute d'oser évoquer cette transition complexe et audacieuse, le Conseil fédéral préfère parler de sa [Stratégie énergétique](#)

[2050](#), dont l'examen fractionné se poursuivra aux Chambres fédérales pendant la législature en cours. Le vocabulaire politique alémanique utilise couramment le mot [Wende](#), en traduction le [tournant](#), alors que la terminologie francophone demeure attachée au terme de [transition](#). Tout comme la littérature spécialisée, à commencer par l'excellent ouvrage intitulé [Comprendre la transition énergétique: 100 questions brûlantes, 100 réponses la tête froide](#).

... et mobilitaire

Présentée comme une caractéristique essentielle de la modernité voici 45 ans par un géographe américain nommé Wilbur Zelinsky, «[l'hypothèse de la transition mobilitaire](#)» est désormais reconnue, au même titre que l'énergie ou les télécommunications, comme un système dans lequel les processus technologiques et sociaux évoluent non pas en parallèle, mais en s'influençant mutuellement. Et, bien sûr, en s'invitant aux premiers rangs de l'actualité et de l'agenda politique.

La transition mobilitaire se développe dans la dimension combinée de l'espace-temps. Elle se manifeste aussi bien par les déplacements périodiques et pendulaires de plus en plus lointains que par les mouvements migratoires à grande échelle ou les transformations à l'intérieur de la société. Ces dernières s'observent dans le milieu du travail (rémunéré ou non)

comme dans les activités extraprofessionnelles, sur les réseaux sociaux, dans les programmes de formation, les modèles économiques, les méthodes de gestion, les formes de communication.

Pour l'heure, on ne connaît pas de politique nationale qui envisage d'orienter - encore moins de maîtriser - l'ensemble des changements composant la transition mobilitaire. Cette dernière est en revanche prise en compte là où elle se fait particulièrement spectaculaire: en milieu urbain, dans les [villes](#) que l'on dit souvent elles-mêmes en transition, voire carrément en cours de métamorphose - et pas seulement à [Lausanne](#) où ce terme recouvre un vaste programme de transformation multidimensionnelle de la ville.

La société à 2'000 watts

A phénomène multiple, gouvernance différenciée. Dans son acception usuelle, la transition poursuit le but général d'une plus grande durabilité de la production et de la consommation. A cette fin, les autorités politiques doivent prendre un faisceau de mesures cohérentes et forcément contraignantes. Pour éviter que les nombreuses réglementations et prescriptions soient perçues comme des injonctions technocratiques, les projets dans leur ensemble doivent recevoir une forte adhésion populaire.

A cet égard, la Ville de Zurich, qui poursuit avec [pugnacité](#)

l'instauration d'une société à [2'000 watts](#) (consommation annuelle par personne, y compris l'énergie grise utilisée par les producteurs), a pris la précaution de soumettre cette exigeante option à l'approbation des citoyens. A trois contre un, ils ont dit oui le 30 novembre 2008 à un objectif qui les concerne tous en leurs

différentes qualités: propriétaire ou locataires, employeurs, employés ou indépendants, consommateurs et usagers. Leurs efforts conjoints pourraient atteindre l'objectif visé d'ici 2050.

Prudemment, le Conseil fédéral, dans sa [Stratégie pour le développement durable 2016-2019](#), inscrit la

stabilisation du besoin en énergie primaire à 2'000 watts par personne dans une perspective internationale et à long terme, comportant deux premières étapes de réduction sensible d'ici 2020 et 2035.

Ainsi va la transition, programmée à grande échelle dans l'espace et le temps.

La Suisse, le Brexit et l'UE: une solution commune?

A la recherche d'une sortie par le haut de l'imbroglie européen

Jacques Guyaz - 13 septembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29853>

Depuis la votation du 9 février 2014 sur la gestion de l'immigration, la recherche d'une meilleure solution institutionnelle entre la Suisse et l'Union européenne a trouvé une nouvelle actualité. Ces réflexions sont surtout le fait de milieux pro-européens, mais n'ont guère d'impact sur le débat politique centré autour de la mise en œuvre pour le 9 février 2017 de l'[article 121a](#) de la Constitution fédérale.

A l'inverse, après le Brexit, la nécessité d'une nouvelle architecture institutionnelle entre la Grande-Bretagne et l'Union européenne apparaît de plus en plus indispensable pour éviter un enlisement des négociations sur les modalités du retrait britannique dans d'innombrables discussions sectorielles.

Pourtant rien ne se dessine

vraiment, ni en Suisse, ce qui est assez logique au vu des incertitudes totales qui entourent l'échéance du 9 février 2017, ni en Grande-Bretagne, avec des élites imprévoyantes et totalement prises de court. C'est le mérite de la [Fondation Bruegel](#), un institut de recherche de Bruxelles, de sortir de cette paralysie intellectuelle pour présenter une [solution originale](#) et intéressante, dont bien sûr rien ne dit qu'elle sera retenue, mais qui ouvre des pistes stimulantes.

Les auteurs de l'étude se réfèrent à la situation actuelle de la Norvège et de la Suisse face à l'Union européenne, écartant d'emblée toute reprise de l'une ou l'autre formule par la Grande-Bretagne.

L'option norvégienne consiste, avec l'Espace économique

européen que la Suisse a refusé en 1992, à se tenir dehors tout en reprenant la totalité des directives européennes et en acceptant la libre circulation des travailleurs, ce qui se révèle totalement contraire au vote de l'électorat britannique.

L'option helvétique est sans doute inacceptable pour l'Union, car elle reviendrait à autoriser la Grande-Bretagne à picorer (*cherry-picking* dans le texte) dans les domaines où elle jugerait un accord favorable pour elle. Cette simple mention dans un document dont aucun des cinq signataires n'est suisse montre *a contrario* l'habileté dont nos diplomates ont su faire preuve dans la négociation des accords bilatéraux.

Le travail de la fondation Bruegel fait le constat d'un double rejet de la part de

l'électorat britannique, celui d'une souveraineté supranationale symbolisée par la Cour européenne de justice ou par le Parlement européen et, bien sûr, celui de la libre circulation des travailleurs. Un autre constat souligne la nécessité de parvenir à un accord favorable pour les deux parties. Au-delà des effets de manche, personne n'a intérêt à un affaiblissement du Royaume-Uni ni de l'Union européenne.

L'étude propose donc la création d'un «*partenariat continental*» entre la Grande-Bretagne et l'Europe. Le cœur de cet accord consisterait en la création d'un «*marché profondément intégré*». Aujourd'hui le marché de l'Union européenne est basé sur les «*quatre libertés*» de circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Le «*marché profondément intégré*» est basé sur l'absence de tarifs douaniers, accompagné de règles et de normes communes, de mécanismes de suivi, d'un contrôle de la concurrence et des aides d'Etat, ainsi que d'une contribution aux biens publics partagés à travers une

participation au budget de l'UE.

Il n'est donc plus question de libre circulation des personnes. En revanche, un «*certain degré de mobilité de la main-d'œuvre*», pour reprendre les termes de l'étude, paraît indispensable et devra donc être négocié. Le maintien de la participation de la Grande-Bretagne à un certain nombre de politiques communes pourrait également figurer dans ce partenariat continental. Aux yeux de la fondation Bruegel, d'autres pays pourraient rejoindre ce partenariat continental, ce qui leur éviterait ainsi une adhésion à l'Union européenne. La Turquie est citée tandis qu'un tel dispositif pourrait intéresser la Norvège ou la Suisse, même si les auteurs ne les mentionnent pas explicitement.

La Suisse et l'UE avaient initié avant même le vote du 9 février 2014 des [négociations institutionnelles](#) en vue de parvenir à une application et à une interprétation homogènes des accords bilatéraux. Il s'agit également de définir une procédure pour régler les

différends et pour adapter les accords bilatéraux au développement de l'acquis de l'Union européenne. Le département fédéral des affaires étrangères précise bien qu'il est exclu pour la Suisse de créer des institutions à caractère supranational. Il n'y a là rien qui exclurait un rapprochement de la Suisse à ce projet de partenariat continental.

La proposition de la fondation Bruegel ne sera évidemment pas appliquée telle quelle; elle ne le sera même peut-être pas du tout, mais elle a le mérite d'ouvrir un débat aujourd'hui inexistant. Elle n'est pas seulement une réflexion abstraite d'experts et de professeurs. Parmi les cinq signataires figurent Norbert Röttgen, qui préside la commission des affaires étrangères du Bundestag, et Paul Tucker, gouverneur adjoint de la Banque d'Angleterre de 2009 à 2013. La Suisse, ses diplomates et ses médias, ont tout intérêt à suivre de près ces débats pour éviter de se retrouver dans quelques années, une fois de plus, en porte-à-faux avec ses citoyens.

Taxation de la plus-value: les cantons manquent le coche

LAT: au-delà des effets financiers, c'est l'amélioration des conditions d'urbanisation qui est en jeu

Michel Rey - 15 septembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29866>

La mission de planification et d'aménagement du territoire

incombant aux autorités crée inévitablement des avantages

et des inconvénients pour les propriétaires concernés.

Du côté des avantages, l'affectation d'un terrain en zone à bâtir peut multiplier sa valeur foncière plusieurs centaines de fois.

Du côté des inconvénients, l'affectation en zone agricole supprime le droit de construire dont pouvait bénéficier le propriétaire. Jusqu'en 2014, le régime de compensation des inconvénients était boiteux, car il disposait d'une source de financement seulement dans quatre cantons: Bâle-Ville, Neuchâtel, Genève (depuis 2012) et le Tessin.

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée modifie les règles du jeu. Les cantons ont jusqu'à la fin du mois d'avril 2019 pour élaborer une base légale, sans quoi ils ne pourront créer aucune nouvelle zone à bâtir.

Et les avantages résultant de mesures d'aménagement devront faire l'objet d'une taxe d'au moins 20%. Le produit de la taxe sera affecté au paiement d'indemnités pour les propriétaires en contrepartie de restrictions apportées à leur bien-fonds (dézonage) ainsi qu'au financement des mesures d'aménagement public.

La question des indemnités avait largement occupé la campagne référendaire, les adversaires du projet annonçant des montants colossaux à payer que ne couvriraient jamais les prélèvements de plus-values ([DP 2027](#)).

La pratique minimaliste des cantons

Selon l'[Aspan](#), la plupart des cantons s'orientent vers un taux de taxation minimal de 20%. Pour cette association, ce pourcentage ne répond qu'insuffisamment à [l'exigence légale](#): les avantages et les inconvénients «*majeurs*» doivent être compensés équitablement. Si les projets élaborés par les gouvernements cantonaux prévoient souvent des taux plus élevés (de 30 à 40%), les parlements s'y opposent, se limitant au minimum «*fédéral*»: imposer à 20% et dédommager à 100%.

Les travaux en cours pour délimiter les zones à bâtir nécessaires aux besoins pour les 15 ans à venir montrent que les indemnités de compensation pour dézonage sont largement inférieures aux montants articulés par les opposants à la révision de la LAT. Les véritables enjeux concernent la densification des zones à bâtir, exigée par la LAT par le biais d'une urbanisation vers l'intérieur.

Pour les communes urbaines, la densification implique des dépenses importantes (équipement scolaire, création de parc et de zone de verdure, amélioration des transports publics, de la mobilité douce). Mais elle entraîne aussi des plus-values foncières et immobilières importantes. Dès lors, il serait normal de prélever une partie substantielle des plus-values réalisées pour financer ces

dépenses.

Malheureusement, les solutions adoptées par les cantons n'en prennent pas le chemin. La densification ne sera guère encouragée compte tenu de la faiblesse des taxes prévues et surtout du manque manifeste de volonté politique, comme le relève la [NZZ](#) à propos du projet zurichois de loi cantonale présenté le 25 mai dernier.

Taxe et contrat?

Le prélèvement de la plus-value peut s'opérer à l'aide d'un contrat, signé entre la commune et le propriétaire. Cette pratique contractuelle reste l'exception. Elle présente pourtant un fort potentiel d'aménagement pour l'urbanisation vers l'intérieur. Dans sa publication [Inforum](#) de novembre 2015, l'[Aspan](#) a présenté le cas de la réalisation du nouveau siège de Swiss Re à Zurich. Cette société a accepté la réalisation dans son immeuble d'un parking public, ce qui a permis à la ville de supprimer une centaine de places au bord du lac et de revaloriser la rade zurichoise pour en faire un espace de détente et un pôle d'attraction touristique.

La Ville de Berne pratique depuis longtemps ces solutions contractuelles. Les propriétaires acceptent de financer des équipements collectifs en contrepartie d'une augmentation d'indice ou du nombre de niveaux.

A signaler le projet du canton

de Vaud pour le prélèvement de la plus-value, qui prévoit le maintien de la taxe pour l'équipement communautaire prélevée par les communes, les deux taxes cumulées ne devant [pas excéder 50%](#).

La formule du contrat comprend des risques pour la collectivité. Un contrat exige l'accord des deux parties et les propriétaires peuvent toujours refuser d'entrer en matière. C'est pourquoi elle doit être ancrée dans la loi cantonale. Selon l'ancien juge fédéral Heinz Aemisegger mandaté par l'Aspan, la législation cantonale doit prévoir une taxe de plus-value «normale», à laquelle peut venir s'ajouter une solution contractuelle. Le montant de la compensation à

fournir et les états de fait sur lesquels elle repose (mise en zone, changement d'affectation et augmentation du degré d'utilisation) seraient identiques pour la taxe et le contrat. La négociation ne porterait que sur la forme des prestations en nature ou de services plutôt qu'en espèces.

L'ancien juge fédéral plaide à juste titre pour une compétence accordée aux communes de conclure des contrats de droit administratif, en s'appuyant sur une base légale explicite, mais formulée de manière relativement ouverte pour leur établissement. A ses yeux, une telle réglementation est nécessaire pour garantir une compensation juridiquement

équitable et non arbitraire de la plus-value et qui sauvegarde le principe de la bonne foi. Les débats au sein des parlements cantonaux se focalisent sur les aspects financiers de la taxe sur la plus-value. On s'oppose à des taux élevés au nom du respect de la propriété privée et on s'interroge sur les coûts liés au dézonage.

Concevoir une taxe et son utilisation dans l'optique d'une amélioration de la qualité de l'urbanisation n'effleure pas la plupart des parlementaires cantonaux. L'opportunité ne sera pas saisie. L'objectif d'une urbanisation vers l'intérieur préconisée par la LAT révisée peinera à se réaliser en régions urbaines.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

AVSplus, un contre-feu indispensable

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis440t.html>

<https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-sgk-n-2016-08-19-b.aspx>

<http://www.domainepublic.ch/articles/26952>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a112>

<http://www.domainepublic.ch/articles/2600>

<http://www.hebdo.ch/les-blogs/tille-c%C3%A9dric-l%C3%A9conomie-d%C3%A9chiffre-le-co%C3%B9t>

Bt-d%E2%80%99avs-plus-yes-we-can
<http://www.infosperber.ch/Artikel/Gesellschaft/AHV>
<http://pk-netz.ch/2016/03/08/ein-knick-nach-oben/>

Voltaire, réveille-toi, ils sont devenus fous!

<https://www.letemps.ch/suisse/2016/08/15/pierreyves-maillard-burqa-non-tolerance-limites>
<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis465t.html>
<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20160824.OBS6806/contrainte-de-se-deshabiller-sur-une-plage-de-nice-il-n-y-a-aucun-montage.html>
<http://www.conseil-etat.fr/Actualites/Communiqués/Mesure-d-interdiction-des-tenues-regardees-comme-manifestant-de-maniere-ostensible-une-appartenance-religieuse-lors-de-la-baignade-et-sur-les-plages>
<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Un-burkini-met-fin-a-une-sortie-en-famille/story/19969224>
<http://www.laprovence.com/article/politique/4078328/valls-sur-le-burkini-une-vision-archaïque-de-la-place-de-la-femme-dans-lespace-public.html>
http://www.francetvinfo.fr/societe/religion/laicite/polemique-sur-le-burkini/burkini-les-musulmans-sont-fatigues-de-repondre-a-ces-polemiques-deplore-latifa-ibn-ziaten_1794562.html
<http://anti-hegemony.tumblr.com/post/61386669595/twenty-years-ago-the-anthropologist-hanna-papanek>

La transition, une révolution accompagnée

http://www.odilejacob.fr/catalogue/sciences-humaines/sciences-politiques/changement_9782738123404.php
<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/energie/strategie-energetique-2050.html>
<http://www.nzz.ch/schweiz/energiestrategie-2050-stoermanoever-gegen-energiewende-ld.111387>
<http://static.swissquote.info/magazine/40/fr/>
<https://www.letemps.ch/opinions/2014/06/16/reussir-transition-energetique-suisse>
<http://www.ppur.org/produit/744/9782889151103/Comprendre%20la%20transition%20energetique%20>
<http://fr.forumviesmobiles.org/publication/2015/12/10/lhypothese-transition-mobilitaire-2994>
https://fr.wikipedia.org/wiki/Ville_en_transition#La_.C2.AB_descente_.C3.A9nerg.C3.A9tique_.C2.BB
<http://www.lausanne.ch/metamorphose>
<http://www.citedelenergie.ch/nc/fr/actuel/detail/article/zuerich-auf-dem-weg-in-die-2000-watt-gesellschaft/>
<https://www.stadt-zuerich.ch/2000watt>
http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00262/00528/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuuq2Z6gpJCEe393e2ym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--

La Suisse, le Brexit et l'UE: une solution commune?

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis413t.html>
<http://bruegel.org/>
<http://bruegel.org/2016/08/europe-after-brexit-a-proposal-for-a-continental-partnership/>
https://www.eda.admin.ch/content/dam/eda/fr/documents/fs/11-FS-Institutionelle-Fragen_fr.pdf

Taxation de la plus-value: les cantons manquent le coche

<http://www.domainepublic.ch/articles/25311>
<http://www.vlp-aspan.ch/fr/themes/prelevement-de-la-plus-value>
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19790171/index.html#a5>
<http://www.nzz.ch/schweiz/umsetzung-des-raumplanungsgesetzes-umstrittene-kosten-der-urbanisierung-ld.109569>
https://rawi.lu.ch/-/media/RAWI/Dokumente/themen/siedlungsentwicklung/ird_15_04_web_kl.pdf?la=de-CH
http://www.vlp-aspan.ch/sites/default/files/dispositions_legales_plus-value_160912.pdf